



CHAMPIONNAT REGIONAL VTT

Organisé par le

CS VERGEZE

du **SDIS30**

SAMEDI 11 MAI 2019

Rendez-vous au stade Stéphane DIAGANA

Départ 9H30

Buvette - restauration



Championnat Régional VTT des Sapeurs Pompiers

Samedi 11 Mai 2019 - Vergèze (Gard)

Mot du Chef de centre

Le centre de secours de Vergèze du Service Départemental du Gard, à travers son amicale, accueille avec un grand plaisir le championnat régional de VTT 2019.

Malgré son absence en 2018, ce championnat est une épreuve traditionnelle du calendrier régional sportif depuis de nombreuses années. Elle a pour objectif de porter les valeurs du sport et cela dans le sens le plus noble du terme. Certains viendront pour en découdre, mais pour une très grande partie d'entre vous, c'est surtout un rendez-vous pour se retrouver et l'occasion de découvrir de nouveaux et magnifiques circuits dans nos garrigues gardoises.

Un grand merci à tous les organisateurs et compétiteurs qui perpétuent avec passion l'esprit sportif chez les sapeurs-pompiers.

Je vous souhaite la bienvenue sur nos terres et que ce championnat régional soit une belle fête du sport, partagé dans un moment d'amitié et de convivialité.

Lieutenant Thierry VEZOLLES

Mot du Président de l'amicale

L'Amicale des sapeurs-pompiers de Vergèze est ravie de pouvoir organiser avec ses amicalistes le championnat Régional de VTT pour cette édition 2019.

Il y a maintenant deux ans que nous avons organisé le championnat départemental de VTT Sapeurs-pompiers. Cette journée était une réussite, elle a permis de nous réunir dans un contexte différent de celui du quotidien et de nous rappeler à travers la bonne humeur et le sport, les valeurs qui nous sont chères.

Nous souhaitons donc renouveler cette aventure et nous vous attendons nombreux sur la ligne de départ.

Amicalement,

Sgt Guillaume ALCARAZ



Championnat Régional VTT des Sapeurs Pompiers

Samedi 11 Mai 2019 -Vergeze (Gard)

Programme :

- 08h30 : Début distribution des dossards
- 09h20 : Mise en place
- 09h30 : Départ commun
- 11h30 : remise des récompenses
- 12h00 : apéritif de clôture
- 12h30 : repas

CATEGORIES	TRANCHE D'AGE	Année de Naissance	Nb de tours
SENIORS I	17 à 30 ans	2002-1989	4
SENIORS II	31 à 40 ans	1988-1979	4
VETERANS	41 à 50 ans	1978-1969	4
MASTERS	51 à 60 ans	1968-1959	3
MASTERS*	61 ans et plus	1958 et avant	3
FEMININES	Tous âges confondus		3



Championnat Régional VTT des Sapeurs Pompiers

Samedi 11 Mai 2019 -Vergeze (Gard)

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Organisation

Le Centre de Secours de VERGEZE et son Amicale, sous couvert de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du GARD, organisent une épreuve régionale de VTT à l'attention des tous les SP et PATS de la région Sud méditerranée.

Cette épreuve est prévue le SAMEDI 11 Mai 2019 dans la garrigue de Vergèze.

L'inscription à la course vaut l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2 : Condition de participation

Cette épreuve est ouverte :

- A tous les SP, en activité de service inscrit au registre de leur corps départementaux
- Aux vétérans

Une autorisation parentale est exigée pour toute inscription d'un concurrent mineur.

L'Aptitude médicale du participant devra être conforme aux règlements en vigueur. *(Concernant les vétérans, un certificat médical ou la photocopie d'une licence sportive en cours de validité devra être fourni).*

ARTICLE 3 : Parcours

L'épreuve comporte une boucle comprise 7 à 8 kilomètres à parcourir 3 ou 4 fois en fonction de la catégorie.

Le parcours sera matérialisé par de la rubalise et des signaleurs. La nature du terrain est de type « piste DFCI », monotrace avec dénivelé positif et négatif.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires, le nombre de tours et le parcours.

ARTICLE 4 : Catégories

Les âges sont pris en compte à l'année civile.

	CATEGORIES	TRANCHE D'AGE	Année de Naissance	Nb de tours
A	SENIORS I	17 à 30 ans	2002-1989	4
B	SENIORS II	31 à 40 ans	1988-1979	4
C	VETERANS	41 à 50 ans	1978-1969	4
D	MASTERS 1	51 à 60 ans	1968-1959	3
E	MASTERS 2*	61 ans et plus	1958 et avant	3
F	FEMININES	Tous âges confondus		3

*Si moins de 5 coureurs, les catégories masters seront regroupées

ARTICLE 5 : Tenue

La tenue est libre, néanmoins le port du casque à coque rigide réglementaire est obligatoire.
L'utilisation d'un vélo de type VTT est fortement conseillée. Une plaque de cadre numérotée, distribuée par l'organisateur devra être accrochée visiblement sur le guidon du vélo de chaque coureur.

ARTICLE 6 : Classement

Un classement général individuel et par catégorie, correspondant à l'ordre d'arrivée sera effectué.

ARTICLE 7 : Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par un trophée
CHALLENGE : 1 trophée attribué pour l'équipe départementale la mieux classée en prenant en compte les 5 premiers du scratch par département.

ARTICLE 8 : Sécurité

Le service de sécurité sera assuré par le personnel du SDIS du GARD. Il sera composé :
- 1 VSAVTT armé par 3 sapeurs-pompiers

Par ailleurs,

L'épreuve sera sécurisée par des signaleurs aux endroits sensibles du parcours.

Aucun véhicule ne sera admis sur le circuit à l'exception de ceux des organisateurs, des représentants de l'ordre ou du service de sécurité.

ARTICLE 9 : Déontologie

Chaque concurrent a obligation de porter secours à un participant ayant un problème de santé et de prévenir l'organisation.

Chaque concurrent s'engage :

- A ne pas avoir de comportement dangereux pouvant nuire à un autre candidat ou toute autre personne présente sur le circuit.
- De respecter les consignes des signaleurs
- De respecter les règles élémentaires de protection de la nature.

ARTICLE 10 : Inscription

Les inscriptions sont à adresser au : Centre de Secours de VERGEZE, Championnat régional VTT -169, rue droite -30310 VERGEZE.

Pour contact ou information : CS Vergèze : 04 66 35 80 40

Les dossiers d'inscription seront téléchargeables sur intranet.

A RENVoyer AVANT LE : 30 / 04 / 2019

ARTICLE 11 : Informations diverses :

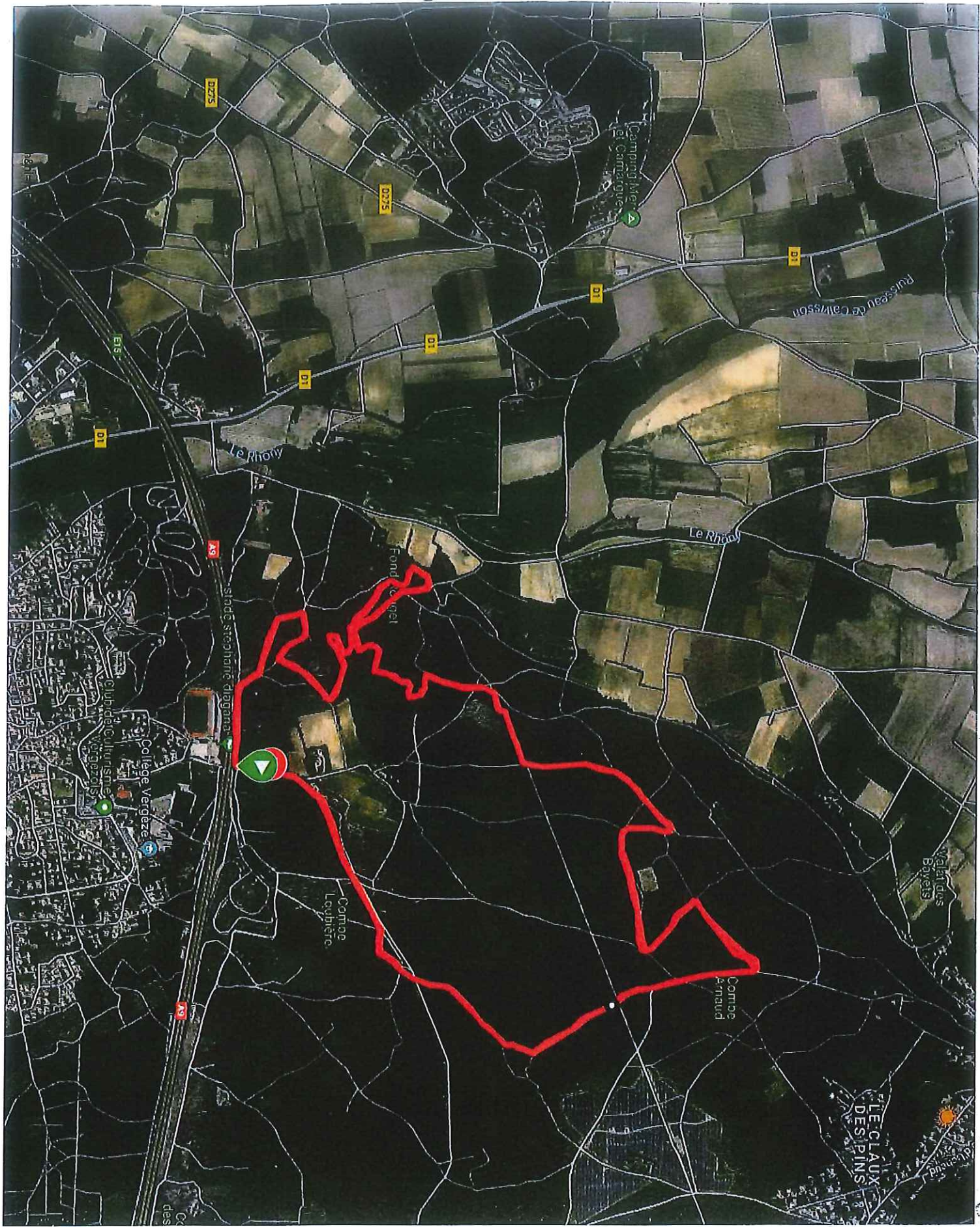
- Retrait des dossards se fera à proximité de la zone du départ / arrivée (stade Stéphane DIAGANA)
- Parking : à proximité du départ / arrivée
- Cérémonie des récompenses et apéritif de clôture à proximité du départ / arrivée si le temps le permet ou au CS Vergèze.

Plan de situation

Zone du départ : devant le stade Stéphane DIAGANA à Vergèze



Plan de masse du circuit





Championnat Régional VTT des Sapeurs Pompiers

Samedi 11 Mai 2019 - Vergeze (Gard)

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

☐ H. ☐ F

NOM : PRENOM :

Date de naissance :/...../..... Lieu de Naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :@.....

Frais d'inscription course : 5€ Repas : 10€ x (nb) = TOTAL règlement :

CERTIFICAT MEDICAL pour les non licenciés 2019 (sinon fournir licence)

Certificat médical moins d'un an précédant les dates de la compétition

Je soussigné Docteur..... certifie avoir examiné ce jour

M / Mme et n'avoir constaté aucune contre-indication médicale cliniquement décelable à la pratique du VTT en compétition.

Fait à : le :

Signature et cachet du médecin :

ATTESTATION INDIVIDUELLE D'ADHERENT UDSP

Je soussigné, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de, atteste que M., Mme est bien adhérent(e) à l'Union départementale des Sapeurs-pompiers..... ainsi qu'à la

Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France au 1^{er} janvier 2019, sous le N° adhérent :

Il, elle, est assuré(e) pour la pratique du VTT en compétition.

Fait à : le :

Signature et tampon du
Président de l'Union
Départementale
des Sapeurs-pompiers



Championnat Régional VTT des Sapeurs Pompiers

Samedi 11 Mai 2019 -Vergeze (Gard)

FICHE D'AUTORISATION PARENTALE D'HOSPITALISATION et D'OPERATION

(Pour les concurrent(e)s âgé(e)s de moins de 18 ans à la date du championnat)

Je soussigné(e) Monsieur, Madame.....
Père*, mère*, représentant légal* de
(Nom/Prénom).....
Né(e)le.....à.....
Et demeurant
à.....autorise

L'organisateur du championnat régional VTT des sapeurs-pompiers du GARD qui
se
déroulera le samedi 11 Mai 2019 à Vergèze à prendre toutes dispositions
(hospitalisation et le cas échéant intervention chirurgicale) visant à préserver la
santé
de l'enfant mineur désigné ci-dessus en cas d'accident au cours de la compétition.

Le responsable de la délégation qui accompagne le mineur à prendre toutes
dispositions (hospitalisation et cas échéant intervention chirurgicale) visant à
préserver
la santé de l'enfant mineur désigné ci-dessus. Pendant les trajets ainsi qu'en cas
d'accident au cours de la compétition.

(Cocher la mention retenue)

Et pourra être joint par le praticien chargé de l'accueil hospitalier au numéro de téléphone
suivant :

Fait à.....Le.....

Signature du représentant légal